

CONDITIONS D'ACCEPTATION

Plâtre

Autorisé:

Tout type de plâtre et béton de gaz (éventuellement mixtes). Pourvu que la matière correspond à clé de déchets 170802 de l'EURAL..

Non autorisé:

- Fer de béton
- Pollution
- Déchets de toit ou les restes de cuir de toit collé
- Taille des matériaux : plus de 50 cm.

En cas de non-conformité, le collecteur se réserve le droit de refuser le chargement concerné et/ ou de facturer les coûts supplémentaires liés à l'enlèvement et au traitement.